

Arrondissement de GOURDON
Mairie de 46600 CAZILLAC
Tél. : 05.65.32.14.90

République Française
Liberté Egalité Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : AVIS SUR LE PROJET «LOT - CORREZE VOIE D'AVENIR »

L' an deux mille dix, le deux août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CAZILLAC s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis PRADELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents :

BONNEVAL Sandrine GARNIER Martine

CHABOY Jean-Pierre CHANET Jean-Louis DAURAT Christian

MEJECAZE Pierre VALETTE Dominique PRADELLE Jean-Louis

GOUYGOUX Eric

Absente : Sandrine ENTRAYGUES

Le quorum étant atteint, Monsieur Dominique Valette a été élu secrétaire de séance.

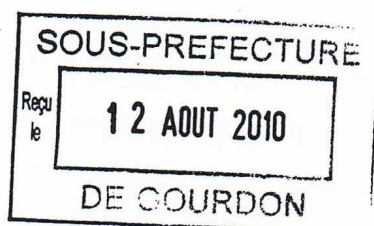
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur le projet « LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR ».

Après concertation et réflexion, il a été voté à 6 voix pour le tracé T2 et à 3 abstentions.

Concernant les 6 votants pour le Tracé T2, il apparaît que c'est le tracé le plus cohérent pour se rendre gratuitement et le plus rapidement possible en Corrèze.

Le délai de recours éventuel auprès du Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à deux mois.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an.



Le Maire de CAZILLAC,
Jean Louis Pradelle.

